







2^{ème} Réunion du comité de pilotage – 17 février 2022 à Villefranche-de-Conflent Construction d'une stratégie de gestion des zones humides

Compte rendu des échanges

1. Participants

Représentants:

- Daniel Aspe CC Conflent Canigó et SMTBV
- Charles Durand PMMCU, Sainte-Marie-la-mer
- Jean-Marc Fayolle ONF
- Caroline Gallego OFB
- Francis George ONF
- Agnès Langevine, Vice-Présidente Région
- Christian Pallarès CC Pyrénées Cerdagne et PNR Pyrénées Catalanes
- Yves Pellet CC Corbières Salanque Méditerranée

Accompagnants:

- Julie Blanc CD 66
- Simon Calvet CC Pyrénées Cerdagne
- Romain Moulira PNR Pyrénées Catalanes
- Adeline Hérault FDPPMA 66
- Ava Hervieu SMBVT
- Corinne Richerol Région

Bureau d'étude :

- Juliana lenciu ECOTONE
- Marion Delas ECOTONE

2. Rappel du contexte de la réunion et de l'ordre du jour

Ce second COPIL poursuit deux objectifs :

- Valider les résultats de la hiérarchisation des entités de gestion prioritaires préalablement convenus en comité technique ;
- Présenter la suite à donner à la stratégie, notamment l'annonce du prochain atelier de concertation le 06 avril 2022.

3. Diaporama projeté

https://www.bassintet.fr/images//documents/milieux_aquatiques/strategie_zh/COPIL_2022-02-17.pdf

4. Principaux échanges et décisions

Partie 1: Rappel sur les zones humides

Les participants font part de leur désir d'avoir un retour sur les questions et validations qui ont eu lieu suite au premier COPIL. Cela concerne le vote sur l'espace de référence et la pondération des fonctions. L'ensemble de ces éléments est présenté dans le compte rendu du COPIL du 7 septembre 2021 (joint au présent CR).

Partie 2 : Présentation des entités de gestion prioritaires

- EG « Prades de Canohès » (12):

Question sur la présence de cette EG dans les priorités 1 alors qu'elle présente des fonctions faibles.

Les fonctions sont faibles du fait des dégradations du fonctionnement hydraulique du site depuis plusieurs années. Ce site présente cependant un potentiel de restauration important. Ce constat émane des acteurs et gestionnaires du territoire, qui ont une bonne connaissance du secteur et de son fonctionnement. Cette Prade est également fortement menacée par certaines activités agricoles, moins par l'urbanisation car elle bénéficie d'un PAEN.

- Concernant les 3 EG des Bouillouses (102, 103, 104):

L'ONF fait part de ses attentes importantes vis-à-vis de la stratégie et son opérationnalité pour faire face à la pression de fréquentation du site qui menace le bon fonctionnement des milieux humides. Le PNR souligne qu'un plan de gestion a été terminé en 2018 mais qu'à ce jour, il n'est pas mis en œuvre. La stratégie devra proposer des moyens de rassembler tous les acteurs du site afin d'engager une gestion concertée de ce site.

- Concernant les EG du Madres (72, 78, 83):

Il est confirmé que les EG interceptant les tourbières du Madres, initialement en priorité 4 ont été remontées en priorité 2.

- Concernant l'EG « Aval de la Lentilla » (41) :

Dans le but d'intégrer une EG en priorité 1 sur le territoire du Conflent le SMBVT propose de remonter l'EG de l'Aval de la Lentilla de P2 à P1. En effet, un enjeu sur la ressource en eau potable est lié à ce secteur. Le SMBVT explique que les financements attribués par l'Agence de l'eau RMC sont plus facilement débloqués sur les zones identifiées en P1.

Il est voté de façon collégiale de remonter cette EG « Aval de la Lentilla » de P2 à P1.

Ainsi, les 12 EG classées en priorité 1 (les 11 présentées et l'aval de la Lentilla rajoutée) sont votées par le COPIL.

ID	Nom de l'entité	Priorité
15	Prade de Thuir	1
3	Milieux associés à l'embouchure de l'Agly	1
4	Bourdigou	1
31	Prairies de Montalba	1
2	Ancien bras de la Têt et milieux arrières-dunaires	1
9	Mares temporaires et dépressions de Torremilla et de la plaine de Baixas/Saint-Estève et éléments micro topographiques	1
12	Prade de Canohès	1
25	Annexe alluviale remarquable en rive gauche de la Têt	1
102	Aval des Bouillousses	1
10.	Amont des Bouillousses	1
104	Tête de bassin des Bouillousses	1
41	Aval de la Lentilla	1

Partie 3: Orientations de la stratégie

Les participants du copil se sont exprimés sur leurs attentes envers la stratégie. Sont ressortis de ces échanges les éléments suivants :

- Importance d'identifier les acteurs présents sur chaque entité de priorité 1. La stratégie identifiera les gestionnaires (actuels ou potentiels), financeurs et Maîtres d'Ouvrage pour faciliter la mise en œuvre des plans de gestions à l'échelle des sites. Il est bien rappelé que c'est dans la réalisation de ces plans de gestions que seront faits l'inventaire des propriétaires terriens, des usages sur site etc.
- Importance d'orienter vers la restauration des zones humides. Il est rappelé que les objectifs de la stratégie sont multiples. Elle produira des outils visant non seulement la protection des zones humides, mais également des outils dans le but de restaurer les secteurs dégradés.
- Importance d'intégrer dans le volet « sensibilisation » de la stratégie, des outils de communication (animations et/ou expositions). La toponymie renseigne sur le caractère humide passé de certains secteurs du bassin versant. Cet aspect culturel permettra, par exemple, de mettre en lumière l'historique des zones humides emblématiques du territoire. Cela sera un moyen supplémentaire d'accompagner le changement de regard du grand public sur les zones humides et leurs services au travers de leur histoire et celle du territoire.
- Importance de la prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire. La stratégie doit permettre d'intégrer toutes les zones humides connues dans les zonages, car cette thématique est trop absente des documents d'urbanisme votés récemment, et doit proposer un appui technique aux communes pour concilier aménagement du territoire et protection des zones humides.
- Importance de la stratégie également dans la conciliation des enjeux socioéconomiques et écologiques déjà existants du territoire et des zones humides. Il est repris ici l'exemple de la Prades de Canohès, partiellement drainée par un tunnel, qui abrite également une colonie connue de chauves-souris: si ce tunnel devait être aménagé pour restaurer ou améliorer le fonctionnement de la zone humide, il ne faudrait pas que cela se fasse au détriment de cette colonie.

5. Rendez-vous à venir :

Le prochain rendez-vous est fixé au 6 avril pour une visite de site le matin et un atelier de concertation l'après-midi (cf. programme transmis en réunion et accessible ici : https://www.bassintet.fr/images/documents/milieux_aquatiques/strategie_zh/programme20220406.pdf).